

DECRET N° 205 /PRG/SGG/ 2011

PORTANT NOMINATION D'UN PREFET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi L/2001/028/AN du 31 Décembre 2001, portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu** la Loi L/2001/09/AN du 31 Décembre 2001, portant principes fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structure des Services Publics ;
- Vu** le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 27 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011, portant nomination de Ministres.
- Vu** les nécessités de service.

DECRETE

Article 1^{er} : Le cadre dont le nom suit, est nommé dans les fonctions de Préfet :

Préfecture de Gaoual : Dr. Ibrahima Barboza SOUMAH, Médecin, en remplacement de Monsieur Boubacar Kala BAH appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 JUIL. 2011


Prof. Alpha CONDE
Président de la République